

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00077

Numéro SIREN : 799 711 742

Nom ou dénomination : 2F COULOMB

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2020 sous le numéro de dépôt 62

Certifié Conforme  
à l'Original



**SAS 2F COULOMB**

*rue Charles Coulomb*

**14120 MONDEVILLE**

*Siret : 79971174200012*

**Comptes annuels**

**Exercice clos le 31/08/2018**



**T A L E N Z**

*Entreprendre est un art majeur*

Audit • Expertise Comptable • Conseil

**FIDORG NORMANDIE**

Siège social :	Le Trifide - 18, rue Claude Bloch - 14050 Caen Cedex 4	Tél : 02 31 46 23 23	email : caen@groupe-fidorg.fr
Bayeux :	20, rue Saint-Martin - 14400 Bayeux	Tél : 02 31 51 60 97	email : bayeux@groupe-fidorg.fr
Deauville :	63, boulevard Mauger - 14800 Deauville	Tél : 02 31 14 62 00	email : deauville@groupe-fidorg.fr
Flers :	15, rue du Théâtre - 61100 Flers	Tél : 02 33 62 82 00	email : flers@groupe-fidorg.fr
Saint Lô :	585, rue Henri Claudel - ZI Neptune 2 - 50000 Saint Lô	Tél : 02 33 77 87 97	email : saint-lo@groupe-fidorg.fr
Vire :	3, rue des Halles - 14500 Vire Normandie	Tél : 02 31 68 11 12	email : vire@groupe-fidorg.fr

[www.talenz.fr](http://www.talenz.fr)





**T A L E N Z**  
*Entreprendre est un art majeur*  
Audit • Expertise Comptable • Conseil

## **ETATS DE SYNTHESE**

**Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018**



## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2018	Net 31/08/2017
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	40 000		40 000	40 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 611	9 821	3 791	1 701
Autres immobilisations corporelles	130 608	65 414	65 195	77 913
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 200		1 200	800
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>185 420</b>	<b>75 235</b>	<b>110 185</b>	<b>120 414</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	2 713		2 713	1 797
En-cours de production (biens et services)	1 820		1 820	652
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	150 556		150 556	138 381
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	51 302	1 600	49 702	43 970
Autres créances	76 310		76 310	51 211
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	176 568		176 568	196 029
Charges constatées d'avance (3)	65 947		65 947	19 540
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>525 217</b>	<b>1 600</b>	<b>523 617</b>	<b>451 581</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>710 636</b>	<b>76 835</b>	<b>633 802</b>	<b>571 995</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



## ■ Bilan Passif

	31/08/2018	31/08/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 500	1 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	112 060	48 540
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>55 602</b>	<b>63 519</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>184 162</b>	<b>128 560</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	5 000	
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>5 000</b>	
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	35 972	50 400
Emprunts et dettes financières diverses (3)	44 865	41 890
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 916	77 047
Dettes fiscales et sociales	56 032	92 777
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	186 855	181 321
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>444 640</b>	<b>443 435</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>633 802</b>	<b>571 995</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	21 278	35 972
(1) Dont à moins d'un an (a)	423 362	407 464
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		





**T A L E N Z**  
*Entreprendre est un art majeur*  
Audit • Expertise Comptable • Conseil

**ANNEXE**

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018



## ■ Règles et méthodes comptables

### Désignation de la société : SAS 2F COULOMB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 633 802 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 55 602 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/11/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).

Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



## ■ Règles et méthodes comptables

### Fonds commercial

---

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

---

En cas de présence à la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Stocks

---

En cas d'existence dans les présents comptes, les stocks et les en-cours sont valorisés :

- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
- à leur coût de production pour les en-cours de production,
- à leur prix de revient pour les produits finis.

Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

---

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 5 252 EURO a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



## ■ Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				40 000
- Fonds commercial	40 000			
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				40 000
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>40 000</b>			
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 259	3 352		13 611
- Installations générales, agencements aménagements divers	123 808			123 808
- Matériel de transport	6 000			6 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	800			800
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>140 868</b>	<b>3 352</b>		<b>144 220</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				1 200
- Prêts et autres immobilisations financières	800	400		1 200
<b>Immobilisations financières</b>	<b>800</b>	<b>400</b>		<b>1 200</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>181 668</b>	<b>3 752</b>		<b>185 420</b>



## ■ Notes sur le bilan

### Immobilisations incorporelles

#### Fonds commercial

	31/08/2018
Éléments achetés	40 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>40 000</b>

Le fonds commercial sis 67 rue Charles Coulomb à MONDEVILLE a été acquis par la SAS 2F COULOMB pour un montant de 40 000 € (éléments incorporels) à effet au 20/01/2014.

### Immobilisations corporelles

Matériel industriel	3 à 7 ans
Agencements et installation divers	4 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel bureau et informatique	2 à 5 ans

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 558	1 263		9 821
- Installations générales, agencements aménagements divers	45 896	12 718		58 614
- Matériel de transport	6 000			6 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	800			800
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>61 253</b>	<b>13 981</b>		<b>75 235</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>61 253</b>	<b>13 981</b>		<b>75 235</b>



## ■ Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 794
Autres créances	
Disponibilités	
<b>Total</b>	<b>3 794</b>

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 500	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice	1 500	10,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice		



## ■ Notes sur le bilan

### Provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer		5 000			5 000
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>		<b>5 000</b>			<b>5 000</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		5 000			
Financières					
Exceptionnelles					



## ■ Notes sur le bilan

### Dettes

#### Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 208
Dettes fiscales et sociales	36 325
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>Total</b>	<b>48 533</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	65 947
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>65 947</b>



## ■ Autres informations

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



## **2F COULOMB**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 15 000,00 €

Siège social : 67 Rue Charles Coulomb

14120 MONDEVILLE

799 711 742 RCS CAEN

### **TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 25 FÉVRIER 2019**

#### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018, s'élevant à 55 602,00 €, de la manière suivante :

- Virement en totalité au compte "Autres réserves" ..... 55 602,00 €

#### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

**Certifié conforme**

**Le Président,**

**M. François BAILLEUX**



